

Carpiquet

La commune veut sa semaine de quatre jours

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 17 juillet 2017

575 mots



Delphine Perdereau et Pascal Serard se disent prêts et, au titre de l'équipe municipale, de maintenir le choix de la semaine de quatre jours. « Et s'il le faut, on entendra parler de Carpiquet à la rentrée scolaire, le 4 septembre... » - Crédit Ouest-France

À la mairie, la fin de l'année scolaire est très mouvementée. En effet, le directeur académique des services de l'Éducation nationale vient de refuser le retour à la semaine de quatre jours.

La polémique

« Incompréhensible! s'exclame Delphine Perdereau, maire adjointe. Pourtant, notre commune s'est très vite positionnée sur ce retour à la semaine de quatre jours... »

Parents d'élèves, enseignants et élus : tous favorables

En date du 15 mai, le maire, Pascal Serard, aborde ce sujet en conseil municipal. C'est un « oui » à l'unanimité. « Bien évidemment, nous avons aussi consulté les écoles auparavant, et il y a même eu une enquête auprès des parents d'élèves. »

Pascal Serard envoie, le 9 juin, un courrier à Mathias Bouvier, directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen). « Nous recevons en date du 29 juin sa réponse, qui rappelle les principes du décret du 27 juin avec, entre autres, le critère suivant : émaner d'une saisine conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles. »

Pourtant, en date du 27 juin, le conseil d'école constitué de six enseignants, parents d'élèves, élus et élus municipaux votent à l'unanimité ce retour de quatre jours.

Colère et incompréhension

Concernant l'école maternelle, ce choix est aussi validé, mais le procès-verbal omet de préciser cette décision. « En plus, et pour des raisons importantes (incendie dans une maison individuelle dans la commune), Pascal Serard et moi-même avons été obligés de nous excuser, situation d'urgence oblige... », rappelle la maire adjointe. Le maire envoie le 29 juin un courrier au Dasen lui demandant officiellement le retour à la semaine des quatre jours. « Quelle surprise quand nous recevons la réponse de Mathias Bouvier, un refus sous prétexte que l'école maternelle ne s'est pas prononcée en ce sens. »

Incompréhension de l'équipe municipale : dans la première correspondance reprenant le décret, un seul conseil d'école était nécessaire. « Au regard de cette décision, l'équipe municipale a décidé plusieurs choses : s'adresser aux députés Fabrice Le Vigoureux et Christophe Blanchet. Un courrier est même adressé à Emmanuel Macron, président de la République. »

Une procédure judiciaire entamée

Depuis cette réponse, Pascal Serard prend contact régulièrement avec l'Inspection académique. « De lundi à mercredi, nous essayons de joindre le Dasen, en vain. »

Puis, réponse de l'adjoint du Dasen, mercredi dernier, qui confirme l'avis défavorable. « Maintenant, c'est notre avocat M^e Salmon qui a le dossier entre ses mains. Nous entamons une procédure. »